

SECTION "B" - RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT/LA REQUÉRANTE

1. NOM: _____
NOM DE FAMILLE PRÉNOM(S)

2. NOM À LA NAISSANCE (SI DIFFÉRENT): _____
NOM DE FAMILLE PRÉNOM(S)

3. ADRESSE: _____

5. NOM DU PERE _____
NOM DE FAMILLE PRÉNOM(S)

6. NOM À LA NAISSANCE DE LA MERE _____
NOM DE FAMILLE PRÉNOM(S)

7. ÉTAT CIVIL ACTUEL
 7.1 CÉLIBATAIRE 7.2 MARIÉ(E) 7.3 VEUF/VEUVE 7.4 DIVORCÉ(E) 7.5 SEPARÉ(E) 7.6 CONJOINT(E) DE FAIT

8. LIEN AVEC LE COTISANT: _____

9. VEUILLEZ COCHER (✓) LES PRESTATIONS QUE VOUS DEMANDEZ:
 9.1 PRESTATION DE VEUF 9.2 PRESTATION DE 9.3 ALLOCATION POUR ENFANT 9.4 ALLOCATION POUR ORPHELIN 9.5 PENSION DE PARENT À CHARGE

10. Une demande de prestation forfaitaire de décès a-t-elle été présentée? OUI NON
 Si «NON», joindre un acte de décès à la présente formule.

11. Est-ce que vous recevez présentement une prestation de survivant de Trinité-et-Tobago? OUI NON
 Si «OUI», donner le nom, le numéro d'assurance nationale et la dernière adresse de la personne décédée pour laquelle vous recevez cette prestation ainsi que le lien que vous entreteniez avec elle.

11.1 NOM DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE: _____
NOM DE FAMILLE PRÉNOM(S)

11.2 NUMÉRO D'ASSURANCE: _____

11.3 DERNIÈRE ADRESSE DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE: _____

11.4 LIEN AVEC LA PERSONNE DÉCÉDÉE: _____

12. IDENTIFICATION: (Cocher (✓) la case appropriée)
 TYPE: 12.1 PASSEPORT 12.2 PERMIS DE CONDUIRE 12.3 CARTE D'IDENTITÉ 12.4 ID NUMÉRO: _____

1.1 NUMÉRO D'ASSURANCE NATIONALE: _____

1.2 NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE DU CANADA: _____

3.1 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: _____

4. DATE DE NAISSANCE: _____
AAAA MM JJ

SECTION "C" - RENSEIGNEMENTS SUR LE VEUF/LA VEUVE

NOTE: LA LOI SUR L'ASSURANCE NATIONALE PRÉCISE QU'UNE PRESTATION SERA VERSÉE AUX VEUF ET AUX VEUVES D'UNIONS DE FAIT

1. Étiez-vous le conjoint légitime de la personne décédée? OUI NON
 Si «OUI», veuillez donner la date du mariage: _____
AAAA MM JJ

Si «NON», avez-vous été nommé bénéficiaire? OUI NON

*2. Étiez-vous marié avant cette relation? OUI NON
 Si «OUI», veuillez indiquer le lien que vous entretenez actuellement avec votre ancien conjoint.
 2.1 DIVORCÉ(E) 2.2 VEUF/VEUVE 2.3 SEPARÉ(E)

*3. Y a-t-il un conjoint survivant connu de la personne décédée? OUI NON

4. Étiez-vous enceinte au moment du décès de votre conjoint? OUI NON

5. Avez-vous moins de 55 ans et un handicap mental ou physique? OUI NON
 Si «OUI», veuillez soumettre un certificat médical.

6. Avez-vous déjà présenté une demande de prestation de survivant de Trinité-et-Tobago? OUI NON
 Si «OUI», veuillez indiquer le bureau local où la demande a été présentée.

SECTION "D" - RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT/L'ORPHELIN

1. Est-ce que les enfants pour qui une allocation est demandée:

- (a) Sont les enfants de la personne décédée? OUI NON
- (b) Sont entretenus par vous? OUI NON
- (c) Demeurent avec vous? OUI NON

Si la réponse à b) ou c) est NON, veuillez fournir des renseignements sur le tuteur ou l'établissement responsable des enfants.

1.1 NOM DU TUTEUR OU
DE L'ÉTABLISSEMENT: _____1.2 ADRESSE DU TUTEUR OU
DE L'ÉTABLISSEMENT: _____2. Veuillez fournir ci-dessous des renseignements sur les enfants inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement.
(Joindre des feuilles additionnelles au besoin.)

2.1 NOM DE L'ENFANT OU DE L'ORPHELIN NOM DE FAMILLE PRÉNOM(S)	DISABLED		2.3 ADRESSE	2.4 DATE DE NAISSANCE			2.5 ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
	OUI	NON		AAAA	MM	JJ	

SECTION "E" - UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES QUI DEMANDENT UNE PRESTATION1. Est-ce que la personne décédée subvenait en partie ou en totalité a vos besoins? OUI NON**SECTION "F" - MODALITÉS DE PAIEMENT**

1. Veuillez verser la prestation à:

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER: _____

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER: _____

NUMÉRO DE COMPTE: _____

NUMÉRO OU CODE DE LA SUCCURSALE DE LA BANQUE (s'il y a lieu): _____

MONNAIE DU PAYS OÙ VOUS DEMEUREZ: _____

2. S'AGIT-IL D'UN COMPTE CONJOINT? OUI NON

SI «OUI», VEUILLEZ INDICER LE NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE: _____

TOUTE DÉCLARATION FAUSSE OU TROMPEUSE FAITE DANS LA PRÉSENTE DEMANDE CONSTITUE UN DÉLIT AUX TERMES DES LOIS DE TRINITÉ-ET-TOBAGO.

SECTION "G" - AUTORISATION

AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Aux fins de la présente demande soumise en vertu de la législation de Trinité-et-Tobago, j'autorise Développement des ressources humaines Canada à fournir au Conseil d'assurance nationale de Trinité-et-Tobago tout renseignement qu'il détient qui se rapporte ou pourrait se rapporter à la présente demande de prestations.

SECTION "H" - DÉCLARATION ET SIGNATURE DU REQUÉRANT/DE LA REQUÉRANTE

1. DÉCLARATION DU REQUÉRANT/ DE LA REQUÉRANTE

Par la présente, je déclare qu'à ma connaissance, les renseignements fournis sont véridiques et exacts, et je m'engage à signaler au Conseil d'assurance nationale de Trinité-et-Tobago tout changement qui pourrait influencer mon admissibilité aux prestations.

SIGNATURE DU REQUÉRANT/DE LA REQUÉRANTE:

DATE:

AAAA				MM		JJ	

2. DÉCLARATION DU TÉMOIN

(Lorsque le requérant ou la requérante ne peut pas signer)

J'ai lu la présente demande au requérant/à la requérante, qui semble en comprendre le contenu, et qui a apposé sa croix.

2.1 NOM DU TÉMOIN:

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM(S)

2.2 ADRESSE DU TÉMOIN:

2.3 SIGNATURE DU TÉMOIN:

DATE:

AAAA				MM		JJ	

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Pièces justificatives requises à l'appui de la demande.

L'organisme de liaison du Canada doit (✓) la case appropriée sur réception des pièces justificatives.

1. COTISANT DÉCÉDÉ

- (a) Acte de décès.

2. CONJOINTE LÉGITIME - VEUVE

- (a) Certificat de mariage.
 (b) Acte de naissance de la veuve.
 (c) Certificat médical si invalide et âgée de moins de 55 ans.
 (d) Jugement irrévocable de divorce.
 (e) Certificat médical, si la requérante avait moins de 55 ans et était enceinte au moment du décès de son conjoint, et l'acte de naissance de l'enfant ou le rapport médical si l'enfant est mort-né.

3. CONJOINT LÉGITIME - VEUF

- (a) Certificat de mariage.
 (b) Preuve médicale indiquant la date du début de l'incapacité de travailler en raison d'une maladie.
 (c) Affidavits démontrant la dépendance envers la personne décédée.
 (d) Jugement irrévocable de divorce.

4. UNION DE FAIT - VEUF/VEUVE

- (a) Acte de naissance du requérant ou de la requérante.
 (b) Preuve de cohabitation jusqu'au moment du décès et état civil du requérant ou de la requérante
 (c) Certificat médical (si invalide).
 (d) Jugement irrévocable de divorce, le cas échéant.
 (e) Acte de décès du conjoint légitime, le cas échéant.
 (f) Certificat médical, si la requérante avait moins de 55 ans et était enceinte au moment du décès de son conjoint, et l'acte de naissance de l'enfant ou le rapport médical si l'enfant est mort-né.

5. ENFANT

- (a) Acte de naissance et affidavit à l'appui avec une preuve de paternité si l'enfant présente une demande à la suite du décès de son père et que le nom du père n'est pas inscrit sur l'acte de naissance.
 (b) Preuve d'études si l'enfant a entre 16 et 19 ans, c.-à-d. une lettre signée par le directeur d'école ou le chef de l'organisme attestant que l'enfant est aux études.
 (c) Preuve médicale si l'enfant est invalide
 Lorsque l'enfant invalide a entre 16 et 19 ans et poursuit des études à temps plein, l'item 5(b) s'applique.

6. ORPHELIN

- (a) Acte de naissance et affidavit à l'appui avec une preuve de paternité si le nom du père n'est pas inscrit sur l'acte de naissance.
 (b) Actes de décès des deux parents.
 (c) Preuve d'études si l'enfant a entre 16 et 19 ans, c.-à-d. une lettre signée par le directeur d'école ou le chef de l'organisme attestant que l'enfant est aux études.
 (d) Preuve médicale si l'enfant est invalide
 Lorsque l'enfant invalide a entre 16 et 19 ans et poursuit des études à temps plein, l'item 6(c) s'applique.

7. PARENT À CHARGE

- (a) Acte de naissance de la personne assurée décédée.
 (b) Preuve de soutien, c.-à-d. contrat, affidavit ou autre preuve acceptable.

8. PRESTATION FORFAITAIRE DE DÉCÈS

- (a) Acte de naissance du cotisant décédé.
 (b) Preuve de soutien, c.-à-d. contrat, affidavit ou autre preuve acceptable.
 (c) Factures ou recus pour les dépenses funéraires.
 (d) Affidavit au besoin.